



Elaboration du PLU

Réunion publique n°2 – 11 juillet 2017



COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR

Le Chef-Lieu

05200 SAINT-SAUVEUR

Tél : 04.92.43.18.39 Mail : mairie@saintsauveur-hautes-alpes.fr





Préambule	3
ORIENTATION 1 : Poursuivre le développement communal et économique afin de favoriser une vie à l'année et de permettre le bon accueil des populations touristiques	4
ORIENTATION 2 : Préserver l'identité paysagère et patrimoniale de la commune	6
ORIENTATION 3 : Intégrer l'environnement dans les projets urbains	9
ORIENTATION 4 : Modérer la consommation d'espaces et l'étalement urbain afin de conserver le caractère rural de la commune	10

DOCUMENT DE TRAVAIL



Préambule

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables présente le projet communal pour la douzaine d'années à venir. Il est le document cadre du PLU. Il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.

L'article L151-5 du code de l'urbanisme précise :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :
1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »



ORIENTATION 1 : Poursuivre le développement communal et économique afin de favoriser une vie à l'année et de permettre le bon accueil des populations touristiques

OBJECTIFS	ACTIONS
Dynamiser la croissance démographique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmenter la population d'environ 150 habitants d'ici 12 ans ; ➤ Favoriser l'accueil d'une population permettant le renouvellement des ménages nécessaires au maintien des équipements publics et au brassage intergénérationnel ;
Créer et développer les équipements publics et les services de proximité nécessaires au maintien et au développement de la population permanente et touristique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'inscrire dans le SDTAN 05 pour la fibre ; ➤ Améliorer le fonctionnement du réseau routier ; ➤ Développer les capacités de stationnement autour des hameaux historiques, des points de départ des randonnées et au Pont-Neuf ;
Garantir une possibilité de développement à l'ensemble des hameaux de la commune	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prioriser le développement autour des quartiers de La Madelaine, du village, des Facheins et du Coin ; ➤ Limiter le développement des hameaux ; ➤ Encourager le développement du secteur du Gabion à vocation économique.
Conforter l'activité touristique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer le camping de la Madelaine ;

**Renforcer
forestière****l'activité**

- Développer la production de la filière bois énergie ;
- Développer les équipements d'accueil et faciliter l'accès aux usagers.

**Maintenir
agricole****l'activité**

- Maintenir le tissu agricole ;
- Favoriser l'installation de nouveaux exploitants.

DOCUMENT DE TRAVAIL



ORIENTATION 2 : Préserver l'identité paysagère et patrimoniale de la commune

OBJECTIFS

Veiller au maintien des caractéristiques paysagères de la commune

Préserver et valoriser le patrimoine urbain et architectural

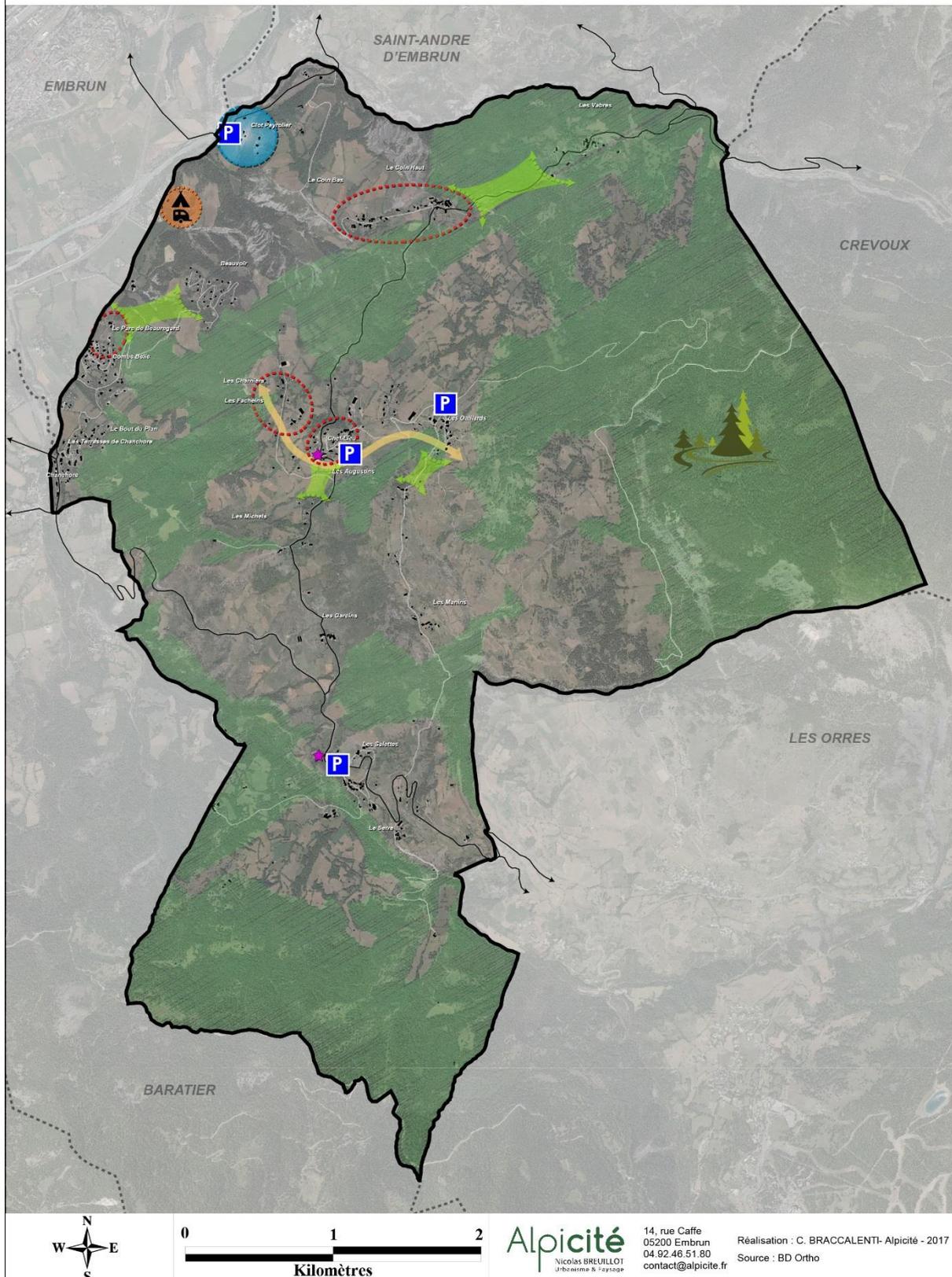
ACTIONS

- Préserver les grandes perspectives visuelles sur éléments remarquables et structurants du paysage communal (chef-lieu, les Facheins, les Gaillards) ;
- Maintenir des coupures d'urbanisation entre les différentes entités bâties ;
- Préserver les caractéristiques urbaines, architecturales et paysagères des hameaux et villages historiques de la commune ;
- Protéger le patrimoine bâti remarquable de la commune telles que l'église de la Transfiguration, les chapelles... ;



COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR - PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

ORIENTATION 1 : POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL ET ÉCONOMIQUE AFIN DE FAVORISER UNE VIE À L'ANNÉE ET DE PERMETTRE LE BON ACCUEIL DES POPULATIONS TOURISTIQUES / ORIENTATION 2 : PRÉSERVER L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE DE LA COMMUNE





LEGENDE

ORIENTATION 1 : POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL ET ÉCONOMIQUE AFIN DE FAVORISER UNE VIE À L'ANNÉE ET DE PERMETTRE LE BON ACCUEIL DES POPULATIONS TOURISTIQUES

OBJECTIF 1 : DYNAMISER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

OBJECTIF 2 : CRÉER ET DÉVELOPPER LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET SERVICES DE PROXIMITÉ NÉCESSAIRES AU MAINTIEN ET AU DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION PERMANENTE ET TOURISTIQUE.

P

Développer les capacités de stationnement autour des hameaux historiques, des points de départ des randonnées et au Pont-Neuf.



Améliorer le fonctionnement du réseau routier.

OBJECTIF 3 : GARANTIR UNE POSSIBILITÉ DE DÉVELOPPEMENT À L'ENSEMBLE DES HAMEAUX DE LA COMMUNE



Prioriser le développement autour du quartier de la Madelaine, du village, des Facheins et du Coin.



Encourager le développement du secteur du Gabion à vocation économique.

OBJECTIF 4 : CONFORTER L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE



Développer le camping de la Mardelaine

OBJECTIF 5 : CRENFORCER L'ACTIVITÉ FORESTIÈRE



Développer la production de la filière bois énergie.



Développer les équipements d'accueil et faciliter l'accès aux usagers.

ORIENTATION 2 : PRÉSERVER L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE DE LA COMMUNE

OBJECTIF 1 : VEILLER AU MAINTIEN DES CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES DE LA COMMUNE



Préserver les grandes perspectives visuelles sur les éléments remarquables et structurants du paysage communal (chef-lieu, les Facheins, les Gaillards).



Maintenir des coupures d'urbanisation entre les différentes entités bâties.

OBJECTIF 2 : PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURAL



Protéger le patrimoine bâti remarquable de la commune telles que l'église de la Transfiguration, les chapelles,...



ORIENTATION 3 : Intégrer l'environnement dans les projets urbains

OBJECTIFS

ACTIONS

Favoriser les continuités écologiques

les

- Préserver les espaces naturels et agricoles de la fragmentation (routes, espaces artificialisés...) ;
- Favoriser le maintien de la trame verte en conservant les coupures existantes entre les différents secteurs urbanisés.

Préserver les réservoirs de biodiversité

- Préserver et protéger les espaces à forte valeur environnementale, notamment les ZNIEFF, les zones humides et la zone Natura 2000 ;
- Pérenniser l'espace forestier du Méal ;

Favoriser une gestion durable de la ressource en eau

- Assurer la quantité et la qualité de la ressource ;
- Traiter efficacement les eaux usées et les eaux pluviales ;
- Récupérer les eaux pluviales aux fins d'arrosages ;

Améliorer la performance énergétique des bâtiments et valoriser les énergies renouvelables

- Faciliter la réhabilitation et le renouvellement urbain ;
- Favoriser la construction de bâtiments à ossature bois, issus des forêts locales certifiées PEFC, dits « durables », par exemple à énergie positive ;
- Favoriser les productions « individuelles » d'énergies renouvelables, notamment par la mise en place de panneaux photovoltaïques dans les zones favorables à une bonne production.



ORIENTATION 4 : Modérer la consommation d'espaces et l'étalement urbain afin de conserver le caractère rural de la commune

OBJECTIFS

Modérer la consommation d'espace et lutter contre l'étalement urbain dans le respect de la réglementation nationale

ACTIONS

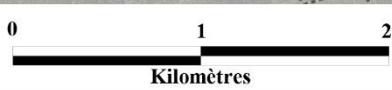
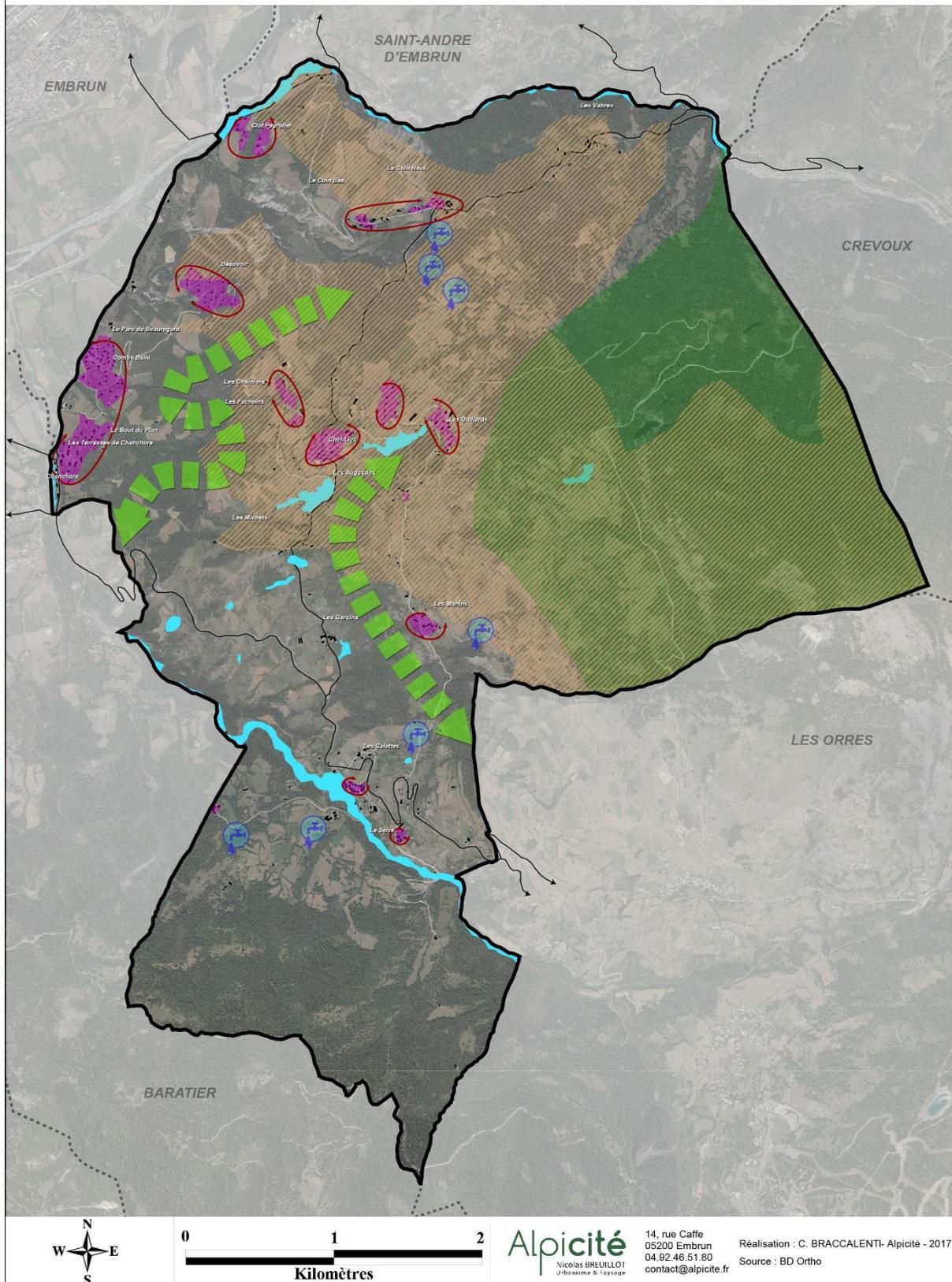
- Comblent prioritairement les dents creuses des parties actuellement urbanisées ;
 - Ouvrir des secteurs à l'urbanisation uniquement en continuité des enveloppes urbaines existantes ;
 - Limiter la consommation d'espace qui s'impose à la commune en application des lois ENE et ALUR à environ 7 hectares ;
 - Autoriser les changements de destination de certains bâtiments agricoles et encourager la réhabilitation ;
 - Permettre une densification des constructions à l'échelle de la commune à hauteur de 10 logements / hectare (moyenne communale) ;
- Conserver les formes urbaines existantes**
- Préserver le territoire du mitage urbain ;
 - Empêcher la création de nouveaux hameaux ;
 - Maintenir les formes urbaines des hameaux (Le Chef-lieu, le Coin, les Garcins, les Facheins, les Manin, les Gaillards, les Salettes, ...).



COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR - PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

ORIENTATION 3 : INTÉGRER L'ENVIRONNEMENT DANS LES PROJETS URBAINS

ORIENTATION 4 : MODÉRER LA CONSOMMATION D'ESPACES ET L'ÉTALEMENT URBAIN AFIN DE CONSERVER LE CARACTÈRE RURAL DE LA COMMUNE



Alpicité
Nicolas BREUILLOT
Urbanisme & Paysage

14, rue Caffè
05200 Embrun
04.92.46.51.80
contact@alpicite.fr

Réalisation : C. BRACCALENTI- Alpicité - 2017
Source : BD Ortho



LEGENDE

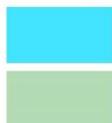
ORIENTATION 3 : INTÉGRER L'ENVIRONNEMENT DANS LES PROJETS URBAINS

OBJECTIF 1 : FAVORISER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES



Favoriser le maintien de la trame verte en conservant les coupures existantes entre les différents secteurs urbanisés.

OBJECTIF 2 : PRÉSERVER LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ



Préserver et protéger les espaces à forte valeur environnementale, notamment [...] les zones humides [...]

Pereniser l'espace forestier du Méal

OBJECTIF 3 : FAVORISER UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU



Assurer la quantité et la qualité de la ressource (protection des captages).

OBJECTIF 4 : AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS ET VALORISER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES



Favoriser les productions «individuelles» d'énergies renouvelables, notamment par la mise en place de panneaux photovoltaïques dans les zones favorables à une bonne production.

ORIENTATION 4 : MODÉRER LA CONSOMMATION D'ESPACES ET L'ÉTALEMENT URBAIN AFIN DE CONSERVER LE CARACTÈRE RURAL DE LA COMMUNE

OBJECTIF 1 : MODÉRER LA CONSOMMATION D'ESPACE ET LUTTER CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN DANS LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION NATIONALE



Ouvrir des secteurs à l'urbanisation uniquement en continuité des enveloppes urbaines existantes.

?

Autoriser les changements de destination de certains bâtiments agricoles et encourager la réhabilitation.

OBJECTIF 2 : CONSERVER LES FORMES URBAINES EXISTANTES



Maintenir les formes urbaines des hameaux (Le Coin, les Garcins, les Facheins, les Manins, les Gaillards, les Salettes,...).





DOCUMENT DE TRAVAIL